

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2006

Présents : 11 membres

Secrétaire : G. GRATALOUP.

Absents excusés : J. MONS, F. CHARRET, P. TARGE.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUYER, Maire.

APPROUVE après lecture, le procès verbal de sa séance du 27 novembre 2006.

ADOPTE en ce qui concerne l'année 2006, les taux proposés par Monsieur le Préfet du RHONE pour l'indemnité de logement au personnel enseignant non logé, à savoir :

- 173,17 euros par mois pour les instituteurs mariés, célibataires, veufs ou divorcés sans enfant à charge,
- 216,46 euros par mois pour les instituteurs mariés, célibataires, veufs ou divorcés avec enfants à charge.

APPROUVE un avenant à la Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du RHONE concernant la mission d'assistance juridique confiée à cet organisme, le coût annuel revalorisé s'élèvera à 602 euros. En raison de la complexité croissante de la réglementation, cette assistance juridique est devenue indispensable.

DELIBERE sur l'étude de faisabilité du projet d'aménagement d'une partie des locaux de la Maison des Religieuses pour l'installation d'un CLSH (Centre de Loisirs) intercommunal pour les enfants de 4 à 12 ans après estimation des travaux par un Cabinet d'Architectes et compte tenu des exigences réglementaires.

Monsieur le Maire et Monsieur GONON rendent compte de la réunion tenue avec les Responsables et Techniciens de la COPAMO le 1^{er} décembre courant au vu de cette étude.

Si, sur le plan technique, ce projet est validé, il n'en représente pas moins une dépense très importante (de l'ordre de 280 000 euros) pour la Collectivité, entraînant des charges financières élevées (remboursement d'emprunts) et pour l'utilisateur un loyer important compte tenu du temps d'utilisation.

Une nouvelle estimation du loyer possible a été demandée au Service des Domaines.

Il est décidé de réexaminer ce projet dans le détail pour voir si des économies sont possibles. Une nouvelle réunion aura lieu début Janvier avec la Communauté de Communes, après avis des utilisateurs.

EXAMINE une étude de la CAISSE d'EPARGNE de LYON pour un projet d'emprunt sur 15 ans destiné à financer ces travaux d'aménagement des locaux.

FAIT le point sur la partie des bâtiments de la propriété des Sœurs à rétrocéder, à diviser en 4 lots.

Il n'y a pas eu d'avancée significative à ce jour. Il reste à entreprendre les travaux de séparation des divers réseaux appelés à desservir indépendamment chaque lot (eau, électricité, téléphone, assainissement).

En ce qui concerne le projet de petit lotissement communal à la Fondelys, **PREND** acte que l'acquisition du terrain se réalisera le 21 décembre courant et que l'arrêté de lotissement est intervenu le 7 décembre 2006. Il reste à finaliser le devis des travaux d'aménagement nécessaires et à procéder à un appel à la concurrence pour leur réalisation.

En ce qui concerne l'opération d'urbanisme des Grandes Bruyères (maisons individuelles groupées), Monsieur le Maire **INFORME** le Conseil de l'état d'avancement du projet, le dossier est en cours d'étude à la SEMCODA.

PROCEDE, à la demande de Monsieur le Maire, à une réflexion sur les projets qui pourraient être inscrits au prochain contrat pluriannuel pour l'aide financière du Département.

En ce qui concerne notre Commune, le taux d'aide a baissé de 5 points et se trouve ramené à 50 % pour les projets aidés au maximum, selon les critères applicables prenant en compte la richesse fiscale des habitants qui a augmenté avec l'apport de population nouvelle.

Différentes idées sont émises et pour l'instant, l'urgence se rapporte plutôt des travaux concernant le patrimoine :

- mur de soutènement en pierres du terrain de jeux au-dessus de la route de Fondrieu (en très mauvais état).
- aménagement de l'entrée de l'Ecole : avec liaison avec le bâtiment de la Mairie par création d'un porche couvert qui abriterait en même temps les tableaux d'affichage officiels, l'entrée de l'Ecole et les WC publics dont la rénovation serait souhaitable.
- création d'un accès véhicules à la propriété acquise aux Sœurs, à partir du parking des Randonneurs pour des raisons de sécurité, et création d'un accès extérieur à l'ancienne chapelle qui ne pourra plus être desservie comme actuellement après vente des bâtiments à diviser.
- remise en état de la sacristie principale de l'église (très dégradée),
- réaménagement et mise en valeur de la place principale du village pour une meilleure utilisation, avec maintien d'un accès facile aux commerces. Il faut en même temps trouver de nouveaux emplacements de stationnement pour les véhicules des riverains. Une étude préalable pourrait être confiée au CAUE du RHONE.
- la question est posée de l'état intérieur des locaux de l'ancien presbytère. Les possibilités financières de la Commune ne permettent pas de gros travaux pour l'instant. Il faut néanmoins maintenir les conditions d'une utilisation normale des locaux (loués à l'Association Diocésane pour les activités de la Paroisse) notamment en ce qui concerne le chauffage.

Il faudra poursuivre la réflexion pour faire des choix car tout ne pourra être retenu parmi ces projets.

PRENDS connaissance d'une lettre de Madame la Directrice de l'Ecole Publique relative au risque de fermeture d'une nouvelle classe à la rentrée de septembre 2007 si les effectifs scolaires ne remontent pas. Un appel est lancé aux parents qui scolarisent leurs enfants à l'extérieur sur les conséquences pour l'Ecole et pour notre village de cette éventuelle suppression de poste. Il est nécessaire que chacun s'interroge sur les raisons exactes de cette situation.

Monsieur le Maire explique que conformément à la position prise par les Associations des Maires, il est hors de question compte tenu des places vides à l'école du village, que la Commune participe aux dépenses de fonctionnement des écoles extérieures qui reçoivent les enfants de RONTALON.

ENTEND une information de Monsieur le Maire sur l'étude réalisée par la Communauté de Communes en vue de la préparation d'un Programme Local de l'Habitat. Institué par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983 et repris par la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales, le P.L.H. devient l'outil principal de définition et de conduite des politiques locales de l'habitat dans l'optique de la délégation de compétence aux E.P.C.I. (décret du 4 avril 2005).

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier du diagnostic sur la situation locale en matière d'habitat, étude confiée par la COPAMO à « H et D entre LOIRE et RHONE ». Le dossier vient d'être remis aux Communes par la COPAMO. Il invite les membres du Conseil à consulter ce dossier d'étude.

PREND connaissance de différents courriers concernant les projets et activités de l'Espace Jeunes et sa « reprise en mains » par la nouvelle Animatrice (rapport de M. KEO KOSAL). L'organisation d'une soirée à la Salle des Fêtes sera autorisée sous certaines conditions (notamment la présence d'un adulte surveillant par tranche de 10 entrées et l'engagement des parents).

PROCEDE à un tour d'horizon des Responsables des Commissions et **ENTEND** successivement les interventions de :

- Monsieur GONON Joseph sur :
 - la remise en état de la couverture du clocher après dégâts causés par les récents vents violents (l'intervention d'une entreprise spécialisée est nécessaire),
 - un problème sérieux de dégâts des eaux provenant d'un logement dans le bâtiment de la Placette (ancienne Bibliothèque), à résoudre avant l'ouverture du nouveau Salon de coiffure.
 - le projet de porche de liaison entre la Mairie et l'entrée de l'Ecole qui permettra d'abriter cette entrée ainsi que les tableaux d'affichages municipaux officiels et les WC Publics. Le Conseil demande que soit réalisée en même temps la rénovation des WC Publics.
 - l'amélioration de l'acoustique de la Salle des Fêtes par l'installation de panneaux adaptés.

- de Monsieur CARRA Didier, responsable de la Commission Voirie sur :
 - l'approvisionnement en sel de déneigement,
 - l'acquisition réalisée de petit matériel pour les Cantonniers (compresseur, scie circulaire,...)
 - l'évacuation de dépôt de terres provenant de travaux, sur des terrains privés au Faure et au Roman et la remise en état souhaitée par les propriétaires,
 - la recherche d'un terrain accessible facilement sur lequel on pourrait stocker de la terre végétale pour les plantations, le terrain de l'ancienne station d'épuration étant difficilement accessible.

- de Madame SBRAVA Dominique, responsable de la Commission Scolaire sur :
 - la réunion tenue le 30 novembre dernier par le Restaurant Scolaire de MORNANT concernant l'obligation de limiter le nombre de repas servis aux Communes extérieures pour des raisons de capacité des installations. D'autres solutions sont à étudier ; une nouvelle réunion aura lieu en janvier.
 - et d'autre part sur l'Arbre de Noël organisé le 22 décembre après-midi à la Salle des Fêtes par l'Association des Familles pour les enfants de l'Ecole (goûter et spectacle)

- de Madame CHAMBE Claudine sur :
 - le bon démarrage de la saison culturelle à la Salle Jean Carmet,
 - la préparation du Bulletin Municipal HORIZONS 2007 qui sortira en Janvier.

- de Monsieur KEO KOSAL Nary sur le fonctionnement de l'Espace Jeunes et le compte-rendu de Mademoiselle KEMPA Caroline, nouvelle Animatrice.

- de Monsieur GRATALOUP Georges sur :
 - la présentation faite par le SYDER des résultats de l'enquête réalisée auprès des Communes sur leurs attentes en matière d'énergies renouvelables dans le cadre du Syndicat,
 - le renouvellement d'un contrat de travail concernant un emploi communal à temps non complet,
 - la nécessité d'équiper l'Agent d'Animation d'un téléphone portable pour des raisons de sécurité lors des activités extérieures,
 - le souhait qu'une décision soit prise sur le maintien ou le déplacement des containers du tri sélectif situés sur le parking de la Salle des Fêtes.

A la suite, le Conseil décide de les transférer Route de Fondrieu à proximité du local technique de la Voirie en raison des difficultés d'accès des camions chargés de vider ces containers (voitures en stationnements).

- de Monsieur le Maire sur la Cérémonie des Vœux pour 2007 à la population, qui aura lieu le Dimanche 14 Janvier à 11h30 à la Salle des Fêtes